

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR13.07PR
concernant**

**la demande d'un crédit d'investissement pour l'achat de nouveaux compteurs
électriques d'un montant de Fr. 130'000.-**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mardi 14 mai 2013 à 19h15 en salle de conférence 109 du Service des énergies d'Yverdon-les-Bains (SEY).

Elle était composée de Madame Valérie DUVOISIN et Messieurs Pierre ARNABOLDI, Daniel COCHAND, Jacques LEVAILLANT, Jean-Claude MONNEY, Gnanaseelan SUBRAMANIAM et du soussigné désigné rapporteur. Monsieur Daniel ANKEN était excusé et n'a pas été remplacé.

La délégation municipale était composée de Madame Gloria CAPT, Municipale, et du responsable du réseau électrique Monsieur André GALLANDAT. Nous les remercions pour leur présence ainsi que les renseignements fournis à la commission.

Introduction

Selon l'Ordonnance fédérale du 15 février 2006, l'Office de métrologie (METAS) a chargé toutes les entreprises d'approvisionnement en électricité concernées de remplacer les compteurs électriques produits par la Société Iskraemeco. La série à remplacer concerne uniquement les modèles MT300 et MT400 produits entre 2004 et 2006. La ville d'Yverdon-les-Bains compte 592 compteurs de type MT400 et aucun de type MT300.

Les possesseurs de ces compteurs ont été informés personnellement par les SEY que ces compteurs pouvaient présenter des écarts de mesure importants au détriment du consommateur. 83 personnes ont demandé le contrôle de leur consommation en énergie des 5 dernières années au SEY. Aucun des contrôles effectués n'ont permis de déceler une quelconque anomalie dans le compteur.

Si un doute aurait persisté, il aurait fallu faire appel à un organe de contrôle certifié pour établir une expertise du compteur. Le prix est environ Fr. 800.- par compteur. Aucune expertise n'a été demandée jusqu'à présent.

Actions prises par la Commune

L'Office de métrologie (METAS) a demandé que la Commune fasse un constat pour novembre 2012, et que l'intégralité des compteurs soient changés d'ici au 31 décembre 2013.

Selon la communication CO13.03 du 14 mars 2013, la Commune a commencé à changer les compteurs depuis mars 2013.

Nouveaux compteurs

Les nouveaux compteurs proviennent de la société Kamstrup au Danemark. Les SEY avaient étudié la possibilité de prendre des compteurs Suisse, mais il s'est avéré que les compteurs fabriqués en Suisse n'étaient pas prévus pour ce type de relevé.

Les nouveaux compteurs sont équipés d'un télé-relevé, ce qui permettra, dans un avenir proche, de pouvoir effectuer les relevés à distance directement depuis les SEY.

Conclusion

Le présent préavis propose le remplacement des compteurs qui représentent un risque dans l'exactitude des relevés d'énergie pour le consommateur. La commission considère qu'il est nécessaire de remplacer ces compteurs et d'appliquer l'Ordonnance fédérale du 15 février 2006.

En fonction de ce qui précède, la commission vous invite, à l'unanimité de ces membres, à accepter l'article 1, 2 et 3 du préavis PR13.07 PR tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 21.05 2013

Pascal GAFNER

